LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif à un plan de municipalisation des établissements de la petite enfance de la FOCCS pour garantir la sauvegarde de l'ensemble des places en crèches.

rattaché à la délibération 2026 DFPE 173

Voeu déposé par Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (FOCSS), premier gestionnaire associatif de crèches à Paris avec plus de 1 500 places d'accueil, a été placée en redressement judiciaire en novembre 2025, conduisant à une procédure de cession de l'ensemble de son pôle petite enfance ;

Considérant que la présente délibération prévoit le versement de plus de 5 millions d'euros de financements publics afin d'accompagner plusieurs associations dans la reprise des établissements de la FOCSS ;

Considérant que cette procédure organise une reprise fragmentée des activités de la Fondation entre plusieurs opérateurs, mettant fin à un réseau unique au profit d'une gestion éclatée ;

Considérant que parmi les candidats figure notamment Crescendo, et Premiers Pas pour l'enfance, association du Groupe SOS, deux acteurs majeurs de la gestion privée non lucrative d'établissements sociaux et médico-sociaux ;

Considérant que le recours croissant à de grands groupes gestionnaires, même à but non lucratif, participe à une logique de concentration et d'industrialisation de la gestion de la petite enfance, éloignant le service public et les modèles de petites structures associatives de proximité, de cette mission essentielle ;

Considérant que la Ville de Paris finance déjà très largement ces établissements et qu'elle dispose des compétences, des moyens et de l'expertise nécessaires pour en assurer directement la gestion ;

Considérant que la crise traversée par la FOCSS révèle les limites d'un modèle reposant sur des opérateurs privés ou associatifs dépendants d'équilibres économiques fragiles ;
Considérant les besoins croissants des familles parisiennes en matière d'accueil du jeune enfant ;

Considérant que l'accueil de la petite enfance constitue une mission essentielle de service public, que les premières années de vie nécessitent stabilité, sécurité affective, qualité relationnelle, continuité éducative et présence humaine, qui ne peut dépendre durablement des difficultés financières d'opérateurs associatifs ou des aléas des procédures judiciaires ;

Considérant que l'égalité d'accès à un accueil de qualité doit être garantie à toutes les familles, quels que soient : leurs revenus, leur quartier, ou le mode de gestion des établissements ;

Considérant que la municipalisation constitue le meilleur moyen de garantir durablement :

- une maîtrise publique renforcée des politiques d'accueil du jeune enfant ;
- une harmonisation des conditions d'accueil ;
- une égalité territoriale réelle ;
- une sécurisation durable des équipes ;
- et une sortie progressive des logiques de gestion concurrentielle du secteur.

Sur proposition de Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- affirme son opposition à une reprise à la découpe des activités de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ;

- se rapproche de la Direction de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et de l'administratrice judiciaire afin d'apporter le soutien financier nécessaire pour garantir la pérennité du fonctionnement de l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance afin d'éviter une décision de liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce ;

- étudie dans un deuxième temps les conditions juridiques, financières et opérationnelles lui permettant de se porter candidate à une reprise globale des établissements de la petite enfance de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et d'autres opérateurs, comme l'association Crescendo, filiale du groupe SOS ;

- fasse du développement du réseau municipal de la petite enfance, un axe prioritaire de la politique parisienne d'accueil des jeunes enfants, afin de sécuriser durablement les capacités d'accueil, les emplois et la qualité du service rendu aux familles parisiennes.